

RAPPORT ANNUEL 2016-2017



AGENCE RÉGIONALE DE
MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES
DU BAS-SAINT-LAURENT



MADAME ARLETTE LAUZIER

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



La production de bois fait partie intégrante des orientations de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent. Ces orientations sont détaillées au plan de protection et de mise en valeur du territoire forestier bas-laurentien. En 2014, en collaboration avec les intervenants de la Table de concertation de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent, l'Agence participait activement à la détermination des objectifs régionaux de production de bois pour les années 2015, 2016 et 2017. Par la suite, le conseil d'administration de l'Agence a pris les décisions nécessaires pour encourager les Conseillers forestiers et les propriétaires de boisés à réaliser les objectifs de récolte de bois proposés en début de saison.

L'année 2016 a débuté avec l'annonce d'un budget supplémentaire de 6 M\$ au programme provincial d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP). Au Bas-Saint-Laurent, cette aide supplémentaire a servi à stimuler la production de bois en provenance des forêts privées. C'est plus de 1,13 M m³ de bois qui ont été déclarés à l'Agence par les industriels de la transformation du bois pour l'exercice se terminant au 31 mars 2017. Comme en 2015, la concertation des partenaires de l'Agence et la collaboration des Conseillers et des producteurs forestiers démontrent notre capacité d'unir nos efforts pour mobiliser la livraison de bois aux usines de transformation. Cela démontre aussi que les actions de chaque partenaire sont importantes et qu'elles contribuent à la réalisation de la cible. Ainsi, la détermination d'objectifs clairs pour chacun des Conseillers, l'agglomération de chantiers sur un même lot ou des lots contigus, la mécanisation d'une plus grande partie des travaux de récolte, l'amélioration de l'environnement d'affaires des producteurs ont produit l'effet recherché, et cela malgré les incertitudes du contexte économique.

Par ailleurs, le conseil d'administration de l'Agence a discuté à plusieurs reprises de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) et il a adopté un plan d'intervention pour faire face à la progression de l'épidémie. Basé sur une analyse rigoureuse de la problématique TBE au Bas-Saint-Laurent, le plan a été élaboré dans le but de minimiser les pertes de bois engendrées par l'épidémie de la TBE. Il mise sur la récolte préventive et de pré-récupération pour exploiter les peuplements vulnérables, susceptibles d'être affectés par la TBE. Cette approche vise donc à intervenir dans les peuplements de façon à ce que les volumes de bois sujets à perte soient récoltés avant qu'une mortalité notable soit installée.

Ayant fait l'objet d'une concertation régionale, la mise en œuvre du plan a été recommandée au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Luc Blanchette. L'Agence est d'avis que les superficies mal régénérées, récoltées en raison de la TBE, doivent être remises en production afin d'assurer le renouvellement d'une forêt garante de l'approvisionnement en bois, à moyen et long termes, pour l'industrie forestière. Le plan est un outil complémentaire à d'autres stratégies d'intervention comme la lutte directe par arrosages aériens, annoncée lors du dernier budget du Québec.

J'adresse mes remerciements aux administrateurs pour leur participation active et leur implication assidue aux affaires de l'Agence. Je remercie les employés de l'Agence pour leur engagement et leur professionnalisme. Leurs compétences et leurs efforts soutenus contribuent efficacement au travail des administrateurs. Je remercie les Conseillers forestiers pour leurs efforts et leurs contributions à l'atteinte des objectifs de l'Agence et de la région.

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Arlette Lauzier". The signature is written in a cursive, flowing style.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

QUATRE PARTENAIRES - DIX ADMINISTRATEURS

- | Les associations de producteurs forestiers :
 - | Monsieur Pierre Sirois de la Société d'exploitation des ressources de la Métis inc.;
 - | Monsieur Gérald Landry du Groupement forestier de Kamouraska inc.;
 - | Monsieur Florent Morin du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent;
 - | Monsieur Daniel Anctil du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud;
- | Le monde Municipal :
 - | Monsieur Claude Breault maire de la Municipalité de Lac-des-Aigles;
 - | Monsieur Bertin Denis préfet de la MRC des Basques;
- | Les titulaires de permis d'exploitation d'usines de transformation des bois :
 - | Monsieur Gérald Baril du Groupe Lebel (2004) inc.;
 - | Monsieur Daniel Lévesque de la Scierie Saint-Fabien inc.;
- | Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP):
 - | Monsieur Mike Roy de l'unité de gestion du Bas-Saint-Laurent;
 - | Monsieur Bruno Sirois de l'unité de gestion du Grand-Portage.

Le conseil s'est réuni à sept reprises en séance régulière et à deux reprises en séance spéciale.

- | Les activités des administrateurs ont porté principalement sur :
 - | les orientations et la gestion des ressources humaines et financières;
 - | l'entente de gestion avec le MFFP;
 - | les particularités régionales et l'autonomie décisionnelle de l'Agence;
 - | l'évaluation de la performance des Conseillers forestiers;
 - | l'accréditation annuelle des Conseillers forestiers;
 - | les orientations de la récolte de bois et des travaux sylvicoles;
 - | la répartition budgétaire entre les Conseillers forestiers et la révision budgétaire en cours d'année;
 - | les changements au PAMVFP;
 - | le soutien à la protection des autres ressources;
 - | l'offre de service pour l'auditeur externe;
 - | la révision des politiques et règlements;
 - | la progression de l'épidémie de la TBE et l'adoption d'un plan décennal d'intervention;
 - | la reconduction du concours du Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent;
 - | la négociation de la convention de travail;
 - | l'analyse des bilans :
 - | les travaux réalisés;
 - | la mobilisation des bois;
 - | la vérification opérationnelle;
 - | l'amélioration des conditions des travailleurs;
 - | les activités des services multiresources;
 - | le peuplier hybride;
 - | le comité éthique.

De plus, en tant que partenaires de l'Agence, leur contribution à la gestion de celle-ci est estimée à 24 000 \$.



LA CLIENTÈLE

Les propriétaires de boisés qui possèdent un certificat de producteur forestier sont admissibles aux programmes d'aide à la mise en valeur. Au Bas-Saint-Laurent, ils sont 5 998 propriétaires à être reconnus producteurs forestiers cumulant une superficie forestière de 514 552 hectares. Parmi ces producteurs, on en dénombre 1 731 qui ont reçu de l'aide financière soit respectivement 204 au volet individuel et 1 538 au volet regroupé.

Au cours de la saison 2016-2017, on observe une augmentation de 770 producteurs forestiers impliqués en aménagement pour une superficie de 39 800 hectares. Cette augmentation comble en bonne partie la diminution observée au cours de la période 2011 à 2015 de 1 400 producteurs pour une superficie de 84 000 hectares. Cela démontre qu'il y a une certaine mouvance de la clientèle et que les propriétés sont susceptibles d'être à nouveau impliquées dans le programme de mise en valeur par les propriétaires actuels ou d'éventuels acquéreurs.

LA POLITIQUE D'ADMISSIBILITÉ À L'AIDE FINANCIÈRE

Par cette politique, l'Agence vise à :

- Protéger les investissements réalisés, les potentiels forestiers, les milieux sensibles et les écosystèmes forestiers exceptionnels.
- Déployer les efforts de mise en valeur sur les superficies appartenant à des propriétaires qui adhèrent aux principes de la protection des travaux et à l'usage de saines pratiques.

L'Agence reçoit et analyse chaque année des dossiers où des écarts potentiels à la politique d'admissibilité sont appréhendés. Si nécessaire, ces dossiers sont transférés au comité éthique et les décisions sont exécutées par le personnel de l'Agence. Les membres du comité éthique sont, messieurs Richard D'Auteuil et Réginald Tremblay, représentants des propriétaires et messieurs Marc-André Lechasseur, Martin Lepage et Frédéric Morneau de l'Agence.

La protection des investissements fait partie des orientations convenues lors du Rendez-vous de la forêt privée. La politique d'admissibilité à l'aide financière de l'Agence s'inscrit directement dans cette orientation. Elle concourt à protéger et à maximiser la production de valeur découlant des investissements passés et futurs. En 2016 - 2017, l'Agence a traité 21 dossiers desquels 13 ont été jugés significatifs et 8 non-significatifs.

D'autre part, les dispositions règlementaires des MRC et des municipalités, en vigueur sur le territoire de l'Agence, démontrent que celles-ci n'ont pas de contraintes significatives sur la sylviculture en général et sur la récolte de bois. Cette situation est donc favorable à l'aménagement durable des forêts privées et à une répartition équitable des enveloppes budgétaires destinées à l'aménagement.

L'INVESTISSEMENT EN AMÉNAGEMENT

Depuis le 1^{er} avril 2016, le Bureau de mise en marché des bois établit la valeur des travaux sylvicoles admissibles en forêt privée et le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs établit la participation de l'État. Cette participation est de 95 % pour les 1^{er} et 2^e dégagements de la régénération, de 90 % pour les travaux commerciaux et de 80 % pour tous les autres travaux.

Pour l'exercice 2016-2017, l'investissement réalisé en travaux d'aménagement forestier sont de 8 546 543 \$. Ce montant se partage entre les volets regroupé et individuel dans des proportions respectives de 91 % et 9 %. L'investissement en aménagement est inférieur de 238 578 \$ à l'exercice précédent.

Les superficies de travaux réalisés selon la nouvelle codification sont concordantes avec la prévision faite en début de saison. Les principales variations s'observent par une hausse de préparation de terrain et du martelage ainsi que, par une baisse de l'éclaircie précommerciale et de coupe totale en mobilisation des bois.

L'INVESTISSEMENT EN AMÉNAGEMENT FORESTIER

Exercice 2016-2017

Groupe	DESCRIPTION DES TRAVAUX	AIDE REGROUPEE		AIDE INDIVIDUELLE		TOTAL		Prévisionnel
		Quantité	\$	Quantité	\$	Quantité	\$	Quantité
05	Préparation de terrain (ha)	1 576,0	1 061 474 \$	101,6	69 535 \$	1 677,6	1 131 009 \$	1 459,2
06	Reboisement (ha) *	1 112,5	886 198 \$	170,6	97 462 \$	1 283,1	983 660 \$	1 280,4
06	Regarni (ha) *	60,5	29 959 \$	10,9	5 471 \$	71,4	35 430 \$	99,6
07	Désherbage et dégagement de plantation (ha)	1 114,2	1 259 518 \$	202,1	188 268 \$	1 316,3	1 447 786 \$	1 455,6
08	Élagage et dégagement de la régénération naturelle (ha)	30,4	30 010 \$	-	- \$	30,4	30 010 \$	16,0
08	Éclaircies précommerciales (ha)	81,4	89 834 \$	18,0	18 767 \$	99,4	108 601 \$	139,5
09	Coupe partielle : éclaircies, progressive, jardinage (ha)	2 709,2	3 506 139 \$	208,8	290 131 \$	2 918,0	3 796 270 \$	2 802,0
09	Coupe récupération partielle et totale (ha)	379,4	191 613 \$	1,2	583 \$	380,6	192 196 \$	304,0
09	Coupe Mobilisation Bois manuelle (ha)	342,5	85 858 \$	68,0	16 830 \$	410,5	102 688 \$	461,2
09	Coupe Mobilisation Bois mécanisée (ha)	1 843,3	429 801 \$	216,5	43 526 \$	2 059,8	473 327 \$	2 369,0
09	Martelage (ha)	1 752,5	228 180 \$	154,1	20 774 \$	1 906,6	248 954 \$	1 395,6
SOUS-TOTAL (ha)		11 001,9	7 798 584 \$	1 151,8	751 347 \$	12 153,7	8 549 931 \$	11 782,1
	Nombre de Ponceaux installés (mètres)	(16,0)	(3 388) \$	-	- \$	(16,0)	(3 388) \$	-
	Plans d'aménagement forestier (ha) **	19 403,5	- \$	2 726,0	- \$	22 129,5	- \$	28 455,0
TOTAL			7 795 196 \$		751 347 \$		8 546 543 \$	
Exercice précédent			7 775 527 \$		1 009 594 \$		8 785 121 \$	

* Soit 2 189 000 plants en reboisement et 71 400 plants en regarni

** Soit 430 plans d'aménagement forestier

LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

La vérification opérationnelle s'exerce dans un cadre établi rigoureusement pour répondre à un degré de précision et de fiabilité recherché. Ainsi, l'Agence peut rendre compte que les fonds investis en forêt privée sont faits selon des critères d'efficacité qu'elle a établis conformément à des principes de foresterie reconnus. Les résultats obtenus et la qualité d'exécution des travaux sont le fruit des efforts soutenus des Conseillers forestiers, des propriétaires, des travailleurs forestiers et du personnel de l'Agence.

Pour l'exercice 2016-2017, l'indice de gestion des dollars investis par l'Agence est de 98,1 %. Cet indice exprime la qualité des choix sylvicoles et la conformité des travaux. On constate une stabilisation des résultats.

La vérification opérationnelle est un outil d'amélioration continue qui permet de dégager les forces et les faiblesses des activités du programme d'aide à la mise en valeur et de proposer des améliorations tant sur les plans normatif, technique qu'opérationnel.

Les résultats de la vérification opérationnelle			
	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Nombre de dossiers déposés	7 513	8 148	7 775
Dossiers vérifiés	596	510	497
Ratio des dossiers vérifiés	7,9%	6,3%	6,4%
Dossiers problématiques vérifiés	2,2%	2,4%	1,9%
Indice de gestion des dollars investis par l'Agence	97,8%	97,6%	98,1%

L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

L'évaluation de la performance des Conseillers forestiers a été uniformisée à l'échelle de la province pour toutes les Agences en fonction d'au moins six critères.

Les critères sont évalués selon un pointage établi. Lorsqu'un conseiller obtient un pointage inférieur à 95 points, son contrat d'accréditation est assujéti à un plan de redressement. Les résultats pour l'année 2016-2017 ont permis au conseil d'administration de renouveler l'accréditation de tous les Conseillers forestiers.

Cependant l'accréditation de deux Conseillers est conditionnelle à la réalisation d'un plan de redressement afin de régler des problématiques constatées en cours de saison.

Les résultats de l'évaluation de la performance			
Critères	2014-2015	2015-2016	2016-2017
La vérification des prescriptions et la vérification des traitements sylvicoles (85 points)	84,6	80,3	83,4
Le suivi des plantations (5 points)	4,1	4,6	4,7
Le respect de la programmation de l'Agence (4 points)	4,0	4,0	2,6
Le programme de prévention en santé et sécurité au travail (1 point)	0,9	1,0	1,0
La conformité des documents exigés par l'Agence (5 points)	3,7	4,0	4,5
GLOBAL	97,3	94,0	97,0

LA RÉPARTITION DES FONDS DE L'AGENCE

Au cours des dix dernières années, l'Agence a mis en place des mesures d'efficacité pour s'assurer que les fonds qu'elle administre permettent l'aménagement d'une plus grande quantité de superficies forestières. Cette approche appelée " *amélioration de l'efficacité* " s'est traduite par des choix stratégiques d'aménagement et la priorisation d'orientations sylvicoles, notamment la coupe de peuplements régénérés ou ayant un potentiel de régénération et les éclaircies commerciales de plantation.

Les changements récents au PAMVFP visent à mobiliser davantage de bois en provenance de la forêt privée. Les orientations prises par l'Agence sont conformes aux objectifs de la mobilisation des bois. L'Agence a donc maintenu ses orientations concernant l'approche de l'amélioration de l'efficacité.

En bref, les coûts internes de l'Agence sont relativement stables, autour de 8 % de l'enveloppe disponible. En 2016-2017, 92 % des dépenses totales ont été consacrées à l'investissement en aménagement. Les proportions d'aide technique et d'aide à l'exécution sont nettement différentes de celles de l'année précédente. Le réaménagement des paramètres de calculs des taux des travaux sylvicoles par le Bureau de mise en marché des bois, l'abolition de la redéfinition de l'emploi ainsi que la complémentarité avec le programme de remboursement de taxes foncières ont fait en sorte que la proportion allouée à l'aide technique est en hausse.

L'investissement dans les travaux reliés au reboisement est en hausse principalement en raison de l'augmentation des taux reliés à ces activités et au décalage de la facturation des travaux de préparation de terrain en 2016. Les travaux reliés au reboisement représentent 47 % de l'investissement comparativement à 35 % en 2015-2016.

Les travaux reliés à la régénération naturelle occupent 4 % de l'investissement, en légère baisse comparativement à l'année précédente. La majorité de ces travaux sont admissibles seulement à l'aide technique.

La coupe partielle regroupe principalement l'éclaircie commerciale, le jardinage d'érablière et la coupe progressive. La réalisation de ces activités est demeurée stable.

Compte tenu de la progression de l'épidémie de la TBE, la réalisation de l'éclaircie précommerciale est suspendue sur une grande partie de la région, ce qui explique la forte baisse de cette activité.

En 2015-2016, une aide au démarrage a été allouée à un Conseiller forestier débutant dans deux nouvelles unités d'aménagement. Cette aide était valable pour cette année.

Les travaux de voirie et de ponceaux ne sont plus admissibles depuis le 1^{er} avril 2016. Cependant, une partie de ces travaux facturés en 2015-2016 ont fait partie de la vérification opérationnelle de 2016-2017.

La répartition des fonds utilisés				
	2015-2016		2016-2017	
Enveloppe disponible	100,0%	9 612 943 \$	100,0%	9 326 694 \$
Activités internes de l'Agence	8,6%	827 822 \$	8,4%	780 151 \$
Coordination de l'Agence	3,2%	303 590 \$	3,3%	305 689 \$
Vérification opérationnelle	3,0%	290 189 \$	2,8%	263 703 \$
PPMV et études	0,6%	58 374 \$	0,7%	65 740 \$
Transfert de connaissances	0,1%	9 503 \$	0,1%	9 296 \$
Soutien à la protection des autres ressources	1,7%	166 166 \$	1,5%	135 723 \$
Investissement en aménagement	91,4%	8 785 121 \$	91,6%	8 546 543 \$
Investissement en aménagement	100,0%	8 785 121 \$	100,0%	8 546 543 \$
Ventilation - technique	28,3%	2 486 571 \$	39,6%	3 385 737 \$
- exécution	71,7%	6 298 550 \$	60,4%	5 160 806 \$
Investissement en aménagement par activité	100,0%	8 785 121 \$	100,0%	8 546 543 \$
Travaux reliés au reboisement	34,6%	3 035 955 \$	46,4%	3 969 791 \$
Travaux reliés à la régénération naturelle	7,3%	637 897 \$	4,4%	373 158 \$
Coupe partielle	45,1%	3 965 260 \$	48,0%	4 098 381 \$
Éclaircie précommerciale	5,9%	519 622 \$	1,3%	108 601 \$
Aide au démarrage	0,2%	17 853 \$		
Travaux de voirie et ponceaux	6,9%	608 534 \$	0,0%	(3 388) \$

LE PLAN D'ACTION

La mobilisation des bois constitue un des enjeux majeurs identifiés de la planification stratégique 2015-2019 du MFFP. Pour l'année 2016-2017, l'entente de gestion signée avec le MFFP comporte un plan d'action et des cibles de travaux sylvicoles. Ces cibles doivent contribuer à l'atteinte d'un niveau de récolte de l'ensemble des producteurs forestiers, fixé à 1 294 699 m³ pour le Bas-Saint-Laurent. Le volume de bois généré par les activités du PAMVFP est estimé à 571 051 m³. Ce volume a contribué significativement à la réalisation de l'objectif de récolte 2016-2017.

À l'automne 2014, les partenaires régionaux ont élaboré un projet ayant pour objectif d'augmenter la récolte de 800 000 m³ à 1 500 000 m³ d'ici trois ans, soit pour les années 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018. Selon une progression régulière, le volume 2016-2017 était estimé à 1 250 000 m³. Selon les indications des Syndicats des producteurs forestiers du territoire, le volume de bois produit dans le Bas-Saint-Laurent en 2016 est évalué à 1 237 800 m³, soit 96 % de la cible identifiée par le MFFP.

Le plan d'action de l'Agence inscrit à l'entente de gestion est transposé dans le processus de planification des programmations avec les Conseillers forestiers. Le tableau suivant montre un bilan très positif de la mobilisation des bois ainsi qu'un engagement des partenaires à collaborer à l'atteinte des cibles.

Les résultats du plan d'action				
Indicateurs	Résultats 2015-2016	Cibles 2016-2017	Résultats 2016-2017	% comparé à la cible
1 Investissement en aménagement	8 785 121 \$	8 570 146 \$	8 546 543 \$	
Quantité d'hectares réalisés	6770	5936	5770	-3%
2 Coupe totale	3395	2973	2685	-10%
Coupe partielle	3375	2963	3085	4%
3 Estimation du volume récolté à l'intérieur du programme	684 612	610 075	571 051	-6%
4 % de superficie en CT mécanisée	80%	84%	86%	2%
% de superficie en CP mécanisée	25%	33%	30%	-3%
5 Superficies martelées/superficies potentielles	66%	47%	62%	15%
6 \$/ha indicateur	842 \$	940 \$	994 \$	6%

1. Le niveau d'investissement en aménagement est comparable à celui programmé.
2. Globalement, les superficies de récolte sont légèrement inférieures à celles programmées. Des superficies supérieures en coupe partielle ont compensé en partie les surfaces moindres en coupe totale. La réalisation de coupes totales à l'intérieur du PAMVFP permet à l'Agence de s'assurer qu'elles sont exécutées selon de saines pratiques forestières et selon l'utilisation adéquate des fonds publics destinés à l'aménagement forestier (application et suivi de la stratégie sylvicole du PPMV, respect du PPMV et de la réglementation municipale, protection des investissements et de la régénération naturelle, reboisement seulement là où c'est nécessaire, séquences sylvicoles conformes au normatif en vigueur, etc.).
3. Le volume de bois estimé provenant des activités de récolte du PAMVFP est inférieur à la saison précédente, car les Conseillers ont facturé en 2015-2016 un maximum de travaux de récolte qui ne devaient plus, à priori, être admissibles en 2016-2017.
4. La mécanisation des travaux de récolte en coupe totale continue de progresser. La mécanisation de la récolte en coupe partielle est un peu plus faible qu'anticipée. Les travaux de récolte en coupe partielle sont en grande partie réalisés manuellement afin de procurer de l'emploi à la main-d'œuvre disponible et de répondre aux besoins des propriétaires forestiers.
5. La proportion des superficies martelées est plus élevée que prévu, mais on observe une tendance à la baisse.
6. L'efficacité globale est évaluée en effectuant le rapport de la somme l'investissement total sur les superficies de travaux indicateurs. Les travaux indicateurs sont constitués des superficies d'éclaircie précommerciale, de coupe partielle, de coupe totale ainsi que des superficies reboisées et régénérées naturellement. Elle traduit la variation de la réalisation des travaux sylvicoles avec une enveloppe budgétaire donnée. L'augmentation du ratio investissement par hectare indicateur s'explique principalement par la diminution des superficies en coupe totale régénérée.

LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

L'Agence concentre ses activités de transfert de connaissances dans la diffusion d'informations aux producteurs forestiers par le biais de publications dans les journaux des Syndicats de producteurs. Un premier article faisait état du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et de la publication de la grille de taux des travaux sylvicoles admissibles. Un deuxième article présentait un résumé du plan d'opération des travaux forestiers dans la portion privée des ravages de cerfs de Virginie au Bas-Saint-Laurent. Un troisième article, sous forme de publiereportage, expliquait l'évolution de l'épidémie de la TBE et la mise en garde d'une récolte hâtive de jeunes peuplements forestiers. Également, l'Agence a tenu quatre soirées-conférences sur l'épidémie de la TBE et sur les diverses actions que l'Agence mène en regard de cette perturbation majeure. Plus de 150 producteurs ont assisté à ces conférences.

LE MÉRITE FORESTIER DU BAS-SAINT-LAURENT

Le conseil d'administration de l'Agence réactive le concours du Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent. La sélection des candidats et le dévoilement des gagnants auront lieu en 2018.

AUTRES IMPLICATIONS

L'Agence tient à souligner le travail de l'Association forestière bas-laurentienne (AFBL). Cette dernière est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'éduquer les jeunes et de sensibiliser la population à l'importance sociale, environnementale, économique et culturelle de la forêt et de son développement durable. Elle a mis sur pied un programme éducatif forestier qui a débuté en 1997. Comme par les années passées, l'Agence héberge l'Association forestière bas-laurentienne gratuitement.

Durant la saison 2016-2017, l'Association a rencontré 1 792 élèves du primaire, ainsi que 1 853 élèves du secondaire, pour un total de 3 645 élèves dans tout le Bas-Saint-Laurent. Cette année, de concert avec différents partenaires dont l'Agence fait partie, l'AFBL a produit le court métrage « *La forêt bas-laurentienne* ». Cet outil a pour but de sensibiliser la population à la forêt qui est omniprésente dans nos vies. La vidéo peut être visionnée par voie électronique sur YouTube. De plus, l'Association a organisé la quatrième édition de l'événement à caractère grand public « La forêt arrive en ville! » qui s'est tenu à Rimouski et a attiré plus de 1 025 personnes cette année. Enfin, l'Association forestière travaille actuellement à la préparation de deux ateliers éducatifs destinés aux jeunes fréquentant les terrains de jeux du Bas-Saint-Laurent.

Également l'Agence s'implique dans la relève forestière en contribuant à la Fondation du CEGEP de Rimouski. Depuis maintenant six ans, une bourse d'études est remise à un étudiant en technologie forestière pour encourager les jeunes à poursuivre le développement de leurs compétences et de leur savoir.



LES SERVICES MULTIRESSOURCES

LES ACTIVITÉS

Un des objectifs du programme de mise en valeur des forêts privées est de maintenir ou d'accroître les bénéfices environnementaux en respectant l'aménagement durable des forêts. Cet objectif s'inscrit dans la mission de l'Agence par la protection des autres ressources du milieu forestier (faune, paysage, espèces en situation précaire), le soutien à la certification et la promotion des saines pratiques d'intervention forestière. Les activités des services multiresources de l'Agence découlent du plan d'action du PPMV. Pour l'exercice 2016-2017, deux grands projets ont mobilisé l'équipe de biologistes.

Les milieux naturels prioritaires pour la conservation de la biodiversité

Les résultats d'analyses découlant des projets d'identification et de priorisation des milieux naturels d'intérêt pour la conservation de la biodiversité ont permis de cibler une série d'actions à mettre en œuvre par l'Agence et ses partenaires. Les éléments de connaissance et les outils développés par ces projets donnent aux services multiresources de l'Agence, les orientations et un plan de travail pour les années à venir. En 2016 l'équipe de biologistes de l'Agence a validé sur le terrain plusieurs milieux naturels prioritaires afin de confirmer ou d'infirmer leurs attributs et de statuer un niveau de protection si nécessaire. Les validations ont permis de documenter seize occurrences de plantes en situation précaire et une occurrence d'une espèce animale. Ces observations conduiront à la proposition d'une demande de reconnaissance d'une forêt refuge, un type d'écosystème forestier exceptionnel. Les milieux naturels concernés totalisent une superficie de plus de 400 hectares.

Ayant reçu l'aval du MDELCC et du MFFP, un milieu naturel prioritaire abritant des espèces en situation précaire a fait l'objet d'une aide financière pour la réalisation de travaux sylvicoles. D'une superficie de 3,2 hectares, les mesures d'atténuations appropriées ont été appliquées et cette surface fera l'objet d'un suivi au courant des prochaines années.

Les ententes de conservation volontaire de milieux humides et leur suivi

Depuis plusieurs années, les services multiresources de l'Agence réalisent des inventaires en vue de conclure des ententes de conservation volontaire avec des propriétaires forestiers. Ces ententes prennent la forme d'un engagement moral du propriétaire à conserver des milieux humides qui dans certains cas, peuvent abriter des espèces particulières, rares ou menacées. Pour l'exercice 2016-2017, 21 propriétaires regroupant 10 sites totalisant 150 hectares, ont signé une entente de conservation volontaire. Les services multiresources ont aussi effectué le suivi avec 32 propriétaires sur 10 sites regroupant 189 hectares. Ces activités bénéficient de la collaboration financière de la Fondation de la faune du Québec. Depuis 2000, plus de 628 propriétaires ont conclu une entente de conservation volontaire de milieux humides pour près de 4 160 hectares. Également, lors d'une soirée reconnaissance, des propriétaires-signataires d'entente de conservation volontaire ont été récompensés pour leur implication. Près de 70 personnes ont assisté à cette soirée. La présentation des sites couverts par une entente, la remise d'un souvenir et le partage d'un goûter aux saveurs forestières composaient l'événement.

LES AUTRES ACTIVITÉS

En conformité avec le plan d'orientation des travaux forestiers dans les ravages de cerfs de Virginie en forêt privée, des travaux d'une valeur de 3 940 \$ ont été investis dans l'amélioration de l'habitat du cerf. Ces travaux sont financés par l'Agence et la Fondation de la faune du Québec. Concernant le projet d'analyse de corridors fauniques en lien avec le concept de connectivité structurelle, la réalisation du projet est reportée à l'exercice 2017-2018. Également, les services multiresources de l'Agence sensibilisent les propriétaires et les Conseillers forestiers à la conservation et à la protection par divers moyens comme l'assistance technique et le support professionnel à la certification. De plus, ils collaborent à divers dossiers régionaux en lien avec le PPMV et la mission de l'Agence.

DÉCLARATION DES VOLUMES DE BOIS ACHETÉS EN FORÊT PRIVÉE

Les volumes totaux de bois achetés en forêt privée ont augmenté globalement de 10 % par rapport à l'exercice précédent. La possibilité forestière a été légèrement dépassée dans le groupe d'essences sapin, épinette, mélèze, pin gris sur le territoire des MRC de la Matapédia, de la Matanie, de la Mitis et de Rimouski-Neigette. Ces territoires sont les plus affectés par l'épidémie de la TBE. Ces dépassements n'ont pas de conséquence puisque la récolte de ce groupe d'essences dans ces territoires n'a représenté que 50 % de la possibilité sur une période de dix (10) ans.

Sur une période de cinq ans, on constate une forte progression des volumes achetés en forêt privée. En comparaison de 2015-2016, le groupe sapin, épinette, mélèze, pin gris et le groupe feuillus durs ont augmenté de 17 %. Le groupe autres résineux a augmenté de 75 % alors que le groupe feuillus mous a diminué de 9 %.

Déclaration des volumes de bois achetés en forêt privée par MRC										
Exercice 2016-2017 (Unité de mesure - mètre cube solide)										
	Matapédia	Matanie	Mitis	Rimouski Neigette	Basques	Rivière-du- Loup	Témiscouata	Kamouraska	Total	Possibilité forestière
Sapin, Épinette, Mélèze, Pin gris	167 829	104 709	79 804	87 837	62 061	52 920	116 315	43 949	715 424	759 000
Autres résineux	879	1 322	3 318	3 576	2 481	2 686	11 516	1 495	27 273	202 000
Feuillus mous	46 426	16 310	29 075	50 554	22 193	22 977	60 845	34 362	282 742	605 000
Feuillus durs	16 552	7 447	9 160	18 168	2 836	5 052	42 681	3 211	105 107	359 000
TOTAL	231 686	129 788	121 357	160 135	89 571	83 635	231 357	83 017	1 130 546	1 925 000
Exercice précédent	244 219	106 943	101 985	114 687	97 226	83 221	204 624	74 676	1 027 581	
ÉCART	(12 533)	22 845	19 372	45 448	(7 655)	414	26 733	8 341	102 965	

Déclaration des volumes de bois achetés en forêt privée par année							
pour les cinq dernières années (mètre cube solide)							
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Total	Poss. cum.
Sapin, Épinette, Mélèze, Pin gris	249 273	405 904	513 673	610 804	715 424	2 495 078	3 795 000
Autres résineux	3 835	9 429	7 623	15 612	27 273	63 772	1 010 000
Feuillus mous	220 227	250 731	248 124	311 211	282 742	1 313 035	3 025 000
Feuillus durs	107 286	104 806	88 710	89 954	105 107	495 863	1 795 000
Total	580 621	770 870	858 130	1 027 581	1 130 546	4 367 748	9 625 000

Liste des industriels ayant contribué au financement de l'Agence au cours de l'exercice 2016-2017		
Bardeaux Lajoie inc. (Les)	Groupe Lebel (2004) inc.	Norampac (Cabano)
Bégin et Bégin inc.	Groupe NBG inc.	Produits Forestiers Temrex inc.
Bois BSL inc.	Groupe Savoie inc.	Scierie André Ouellet
Bois CFM inc.	Industrie GDS inc.	Scieries Chaleur associés
Bois Daaquam inc.	Industrie Maibec inc.	Scierie Serdam inc.
Bois de sciage Lafontaine inc.	Lulumco inc.	Scierie St-Fabien inc.
Bois d'œuvre Cédrico inc.	Matériaux Blanchet inc.	Syndicat des Producteurs Forestiers BSL
Damabois inc.	Mobilier Rustique inc.	Tembec
Domtar inc. (Windsor)	Multi Cèdre ltée.	Uniboard Canada inc.

L'ÉTAT DES RÉSULTATS

EN BREF

La réalisation des activités de l'Agence, pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, est rendue possible grâce au support financier et à la collaboration des partenaires qui composent l'Agence et de différents organismes liés de près ou de loin au développement de la forêt privée.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec est le principal bailleur de fonds et il a contribué par le biais de diverses subventions pour un montant total de 8 374 955 \$ incluant un montant en investissement supplémentaire de 1 337 355 \$ pour la mobilisation des bois.

Les titulaires de permis d'usines de transformation du bois versent une contribution à l'Agence d'un dollar par mètre cube solide acheté en forêt privée. Cela représente une contribution de 1 130 546 \$. La contribution de l'industrie fait l'objet d'une comptabilité globale avec les différentes enveloppes budgétaires destinées à l'aménagement forestier.

Il faut également souligner la contribution financière de la Fondation de la faune du Québec pour un montant de 30 000 \$.

Le revenu total est de 9 552 123 \$. Ce dernier a augmenté de 408 757 \$ soit 4,5 % de plus que l'exercice précédent. En 2016-2017, l'investissement supplémentaire était de 1 337 355 \$ pour la mobilisation des bois tandis qu'en 2015-2016 l'investissement supplémentaire était de 1 000 000 \$ pour les éclaircies commerciales. Les contributions de l'industrie affichent une augmentation de 102 965 \$ soit 10 % pour l'exercice concerné.

Un montant de 8 555 839 \$ a été investi pour des travaux d'aménagement et le transfert de connaissances. Deux facteurs expliquent la baisse de 238 785 \$ dans ce poste. En 2015 - 2016, un montant provenant du surplus accumulé a été affecté pour la réalisation de travaux sylvicoles et en 2016 - 2017, certains Conseillers n'ont pas utilisé la totalité de leurs budgets.

Des montants de 305 689 \$ et 263 703 \$ ont été requis respectivement pour la coordination et la vérification opérationnelle. Le solde de l'enveloppe a été utilisé pour les services multiressources, le PPMV-2^e génération, la préparation des dossiers éthiques, le partage en réseau de l'information et les différents inventaires.

L'Agence termine donc son exercice financier avec un surplus accumulé de 592 432 \$ comparativement à 367 003 \$ pour l'exercice précédent.



L'ÉTAT DES RÉSULTATS				
REVENUS		AU 31 MARS 2016		AU 31 MARS 2017
Contributions gouvernementales				
Budget Régulier - aménagement	76,3%	6 964 591 \$	73,2%	6 984 108 \$
Budget Régulier - investissement supplémentaire	10,9%	1 000 000 \$		
Budget Mobilisation des bois			14,0%	1 337 355 \$
Budget Régulier - multiressources	0,8%	73 009 \$	0,6%	53 492 \$
Total des contributions gouvernementales	88,0%	8 037 600 \$	87,8%	8 374 955 \$
Autres revenus				
Contributions des industries - aménagement	11,2%	1 027 581 \$	11,8%	1 130 546 \$
Fondation de la faune du Québec (FFQ) - multiressources	0,4%	37 000 \$	0,3%	30 000 \$
Conférence régionale des éluEs du Bas-St-Laurent - multiressources	0,0%	4 375 \$		
Revenus d'intérêts	0,2%	22 625 \$	0,1%	11 916 \$
Revenus divers	0,2%	14 185 \$	0,0%	4 706 \$
Total des autres revenus	12,0%	1 105 766 \$	12,2%	1 177 168 \$
TOTAL DES REVENUS	100,0%	9 143 366 \$	100,0%	9 552 123 \$
CHARGES				
Aide financière - aménagement				
Aide financière - Volet Regroupé	80,8%	7 775 527 \$	83,5%	7 795 196 \$
Aide financière - Volet Individuel	10,5%	1 009 594 \$	8,1%	751 347 \$
Total aide financière - aménagement	91,3%	8 785 121 \$	91,6%	8 546 543 \$
Aide financière - autres				
Activités d'information, de formation et de transfert de connaissances	0,1%	9 503 \$	0,1%	9 296 \$
Total aide financière - autres	0,1%	9 503 \$	0,1%	9 296 \$
Grand total aide financière aux propriétaires	91,4%	8 794 624 \$	91,7%	8 555 839 \$
Autres dépenses				
PPMV - 2 ^e génération	0,1%	9 200 \$	0,1%	7 651 \$
Partage en réseau de l'information	0,0%		0,2%	16 260 \$
Comité éthique	0,2%	15 389 \$	0,2%	16 152 \$
Inventaires des				
éclaircies précommerciales feuillus intolérants	0,2%	15 524 \$		
coupes progressives d'ensemencement	0,1%	7 319 \$		
coupes avec protection de la régénération	0,1%	9 931 \$		
tordeuse des bourgeons de l'épinette			0,1%	12 447 \$
défoliation de plantation			0,1%	12 220 \$
Suivi du Programme Forêt 2020 et du Peuplier hybride	0,0%	389 \$	0,0%	337 \$
Numérisation des friches demandées au reboisement	0,0%	622 \$	0,0%	673 \$
Services multiressources	1,7%	166 166 \$	1,5%	135 723 \$
Vérification opérationnelle	3,0%	290 189 \$	2,8%	263 703 \$
Coordination de l'Agence	3,2%	303 590 \$	3,3%	305 689 \$
Total des autres dépenses	8,6%	818 319 \$	8,3%	770 855 \$
TOTAL DES CHARGES	100,0%	9 612 943 \$	100,0%	9 326 694 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE		(469 577) \$		225 429 \$
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		836 580 \$		367 003 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE		(469 577) \$		225 429 \$
SURPLUS ACCUMULÉ FIN D'EXERCICE		367 003 \$		592 432 \$

LES EMPLOYÉS

À VOTRE SERVICE

- | Les services administratifs :
 - | Marc-André Lechasseur, ing.f., directeur général;
 - | Diane Gagnon, BAA, contrôleur financier;
 - | Josée Méthot, technicienne en administration;

- | Les services forestiers :
 - | Martin Lepage, ing.f., directeur des services forestiers;
 - | Bruno Lavoie, administrateur de données;
 - | Francis Pelletier, technicien forestier;
 - | Frédéric Morneau, technicien forestier;
 - | Bernard Côté, technicien forestier;
 - | Fabien Brisson, technicien forestier.

- | Les services multiresources :
 - | Sébastien Nadeau, biologiste, chef d'équipe;
 - | David Coulombe, biologiste;
 - | Jean-François Ouellet, biologiste.



LES CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS

par l'Agence pour la livraison du PAMVFP sur les unités d'aménagement

<p>† Consultants forestiers Évolu-Bois inc. 474, rue des Étudiants, C.P. 177, Pohénégamook (Québec) G0L 1J0 Téléphone: : 418 893-2525 - Télécopieur : 418 893-2786 Courriel : evolubois@bellnet.ca</p>	Transcontinentale
<p>† Coopérative forestière Haut Plan Vert 109, rue Principale, C.P. 10, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0 Téléphone: : 418 779-2612 - Télécopieur : 418 779-2109 Courriel : chpv@chpv.coop</p>	Est-du-Lac Témiscouata Basques, Métis, Neigette Taché, Monts et Vallée
<p>† Groupement forestier de Témiscouata inc. 232, rue Bellevue, St-Émile d'Aclair (Québec) G0L 1A0 Téléphone: : 418 899-6673 - Télécopieur : 418 899-2708 Courriel : gforestier@gftemis.net</p>	Est-du-Lac Témiscouata
<p>340, chemin Principal, St-Elzéar (Québec) G0L 2W0 Téléphone: : 418 854-3567 - Télécopieur : 418 854-0449 Courriel : gforestier@gftemis.net</p>	Transcontinentale
<p>† Groupement forestier de Kamouraska inc. 605, Route 289, C.P. 195, St-Alexandre (Québec) G0L 2G0 Téléphone: : 418 495-2054 - Télécopieur : 418 495-2458 Courriel : reception@gfkam.com</p>	Kamouraska
<p>† Groupement forestier et agricole Taché inc. 189, rue Principale, C.P. 40, Saint-Cyprien (Québec) G0L 2P0 Téléphone: : 418 963-2911 - Télécopieur : 418 963-2251 Courriel : groupementforestier@bellnet.ca</p>	Taché
<p>† Les Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc. 1120, 6e Avenue, bureau 148, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0 Téléphone: : 418 856-5828 - Télécopieur : 418 856-2775 Courriel : coflapoc@globetrotter.net</p>	Kamouraska
<p>† Société d'exploitation des ressources des Basques inc. 379, rue Principale, St-Mathieu (Québec) G0L 3T0 Téléphone: : 418 738-2025 - Télécopieur : 418 738-2608 Courriel : basques@globetrotter.net</p>	Basques
<p>† Société d'exploitation des ressources de la Métis inc. 220, av. Principale, St-Gabriel, (Québec) G0K 1M0 Téléphone: : 418 798-8311 - Télécopieur : 418 798-8330 Courriel : sermetis@globetrotter.net</p>	Métis
<p>† Société d'exploitation des ressources des Monts inc. 834, rue du Phare Est, Matane (Québec) G4W 1B1 Téléphone: : 418 562-4172 - Télécopieur : 418 562-8098 Courriel : ogcmonts@globetrotter.net</p>	Monts
<p>† Société d'exploitation des ressources de la Neigette inc. 1, rue Principale Ouest, C.P. 40, Trinité-des-Monts (Québec) G0K 1B0 Téléphone: : 418 779-2095 - Télécopieur : 418 779-2709 Courriel : serneigette@globetrotter.net</p>	Neigette
<p>† Société d'exploitation des ressources de la Vallée inc. 108, rue du Noviciat, C.P. 278, Lac-au-Saumon (Québec) G0J 1M0 Téléphone: : 418 778-5877 - Télécopieur : 418 778-3681 Courriel : serv@globetrotter.net</p>	Vallée

L'AVENIR DE L'AMÉNAGEMENT



AGENCE RÉGIONALE DE
MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES
DU BAS-SAINT-LAURENT



570-L, rue Saint-Germain Est, Bureau 103
Rimouski (Québec) G5L 1G4
Téléphone : 418-721-0202
Télécopieur : 418-721-0225
Site Web : agence-bsl.qc.ca